



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E106703

VALABLE JUSQU'AU 05/11/2026

ÉDITÉ LE

07/11/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/2012

Forme juridique : EURL

Capital : DEPUIS LE 01/01/2014  
160 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC HOUPLIN ANCOISNE 750894784RM59

Siret : 750 894 784 00016

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 0056450/D

Assurance Responsabilité Travaux :  
MAAF 159716328 S

Assurance Responsabilité Civile :  
MAAF 159716328 S

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Raison sociale : ETS HECQUET LOERENDOPT

17 RUE DE L'EUROPE  
59263 HOUPLIN-ANCOISNE

Téléphone : 03 20 90 21 82

Portable : 06 15 75 18 10

Fax :

Site Internet : [www.hecquet-loerendopt.fr](http://www.hecquet-loerendopt.fr)

E-mail : [hecquetloerendopt@gmail.com](mailto:hecquetloerendopt@gmail.com)

Responsabilité légale :  
LOERENDOPT ERIC GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) UNIQUE

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                 | * Date d'attribution |
|------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 5211 | Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE | 29/06/2022           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.